



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

logement

Question écrite n° 39646

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la note remise au premier ministre, mardi 10 septembre 2013, par le Conseil d'analyse économique (CAE) qui recommande d'augmenter la fiscalité sur l'immobilier. En effet, la recommandation du CAE est sans ambiguïté : augmenter la fiscalité sur l'immobilier, en taxant les propriétaires occupant leur logement. L'imposition neutre des logements occupés par leur propriétaire impliquerait de taxer sa valeur locative imputée, en déduisant la totalité des intérêts d'emprunt hypothécaire. Une taxe similaire existait déjà entre 1914 et 1964, mais avait été supprimée pour favoriser l'accès à la propriété. Depuis cette taxe, les frais à l'achat du bien et les impôts fonciers ont explosés. Par conséquent, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette préconisation du CAE, des millions de Français qui ont travaillé pour devenir propriétaires et n'avoir pas de loyer à payer à leur retraite, et ceux qui aspirent à le devenir doivent connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Jusqu'en 1965, la législation française taxait sur la base d'un revenu fictif le propriétaire qui se réservait la jouissance d'un logement. Cette mesure a été supprimée par la loi de finances pour 1965 (n° 64-1279 du 23 décembre 1964). Il n'est pas envisagé de réinstaurer un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39646

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10484

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9077